

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 26 A0019

Date de dépôt : 31/03/2026

Demandeur : Monsieur Bernard DELAPIERRE

Pour :
Fermeture d'une pergola

Adresse terrain :
46 rue du Bois
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AB562 Superficie : 1 460 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le maire de Neaufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 31/03/2026 par Monsieur Bernard DELAPIERRE sis 46 rue du Bois 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu l'objet de la demande :

- fermeture d'une pergola,
- pour la création d'une surface de plancher de 25 m²,
- sur un terrain situé 46 rue du Bois 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621.30, L621-32 et L.632-2 du code du patrimoine,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25/04/2026,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone UB,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone UB du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

ARRÊTÉ

Article unique :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée.

Fait à Neaufles-Saint-Martin

Le 27 AVR. 2026

Prénom, Nom, Qualité du signataire

Sonia MIKOLAJCZYK,
Maire

